

N°20250304-2

## CONSEIL MUNICIPAL

## De la commune de GONDECOURT

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre-mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence Monsieur Régis BUÉ - Maire, faisant suite à une convocation en date du vingt-six février deux mille vingt-cinq, en mairie, au nombre prescrit par la loi. La convocation a été affichée à la porte de la Mairie le vingt-six février deux mille vingt-cinq.

Etaient présents :

BUÉ Régis, VANOOSTEN Pierre-Eugène, CHAVATTE Philippe, SZCZEPANSKI Audrey, DUPONT Sabine, DELACROIX Thérèse Marie, TRACKOEN Ruddy, DEFIVES Louise, DAMBRE Luc, FLEUREAU David, LEFEBVRE Arnaud, LEHOUCQ Audrey, JOAN Sandrine, VANPEPERSTRAEDE Philippe, DESMAZIERES Michel, FAMECHON Thierry, BRINGUEZ Christine, MAHIEU Jocelyne, MULLIER Céline, FERNANDEZ Emeline, LANNOO Dominique, FERNANDEZ Jean Pierre, HALLOT Vincent.

Etaient excusés avec procuration :

Audrey SZCZEPANSKI, arrivée à 20 heures, avait donné procuration à Céline MULLIER pour le vote de la délibération 1, Isabelle LEMOINE a donné procuration à Thierry FAMECHON, Arthur BARBIEUX a donné procuration à Régis BUÉ.

Absents excusés :

Pierre-Yves DELANNOY, Michel WILMOT.

Soit 23 présents, 3 absents excusés avec procuration dont 1 absente jusqu'à 20 heures, 2 absents excusés.

Conformément aux dispositions de l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Madame Sabine DUPONT. Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

## 2) Motion contre la fermeture d'un poste au sein de l'école élémentaire Jacques Prévert

Nous apprenons, par courrier en date du 20 janvier 2025 de Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale, qu'une fermeture de poste est envisagée à la rentrée scolaire 2025 au sein de l'école élémentaire Jacques Prévert de Gondécourt.

Cette école compte aujourd'hui 269 élèves pour 11 classes, soit une moyenne de 24,4 élèves par classe. L'an prochain, elle compterait 248 élèves pour 10 classes si la fermeture d'un poste était entérinée, soit une moyenne de 24,8 élèves par classe. Mais, si l'Education Nationale décidait de ne pas fermer un poste, la moyenne serait alors de 22,5 élèves par classe.

Nous demandons en conséquence à l'Education Nationale de ne pas retenir une politique strictement comptable de la carte scolaire qui aboutit à sacrifier l'avenir pédagogique de nos écoles rurales et de ne pas dégrader les conditions d'enseignement mais au contraire les améliorer en acceptant une moyenne raisonnable d'élèves par classe.

Ainsi, à la rentrée 2025, la situation pourrait être celle-ci :

2024 – nombre d'élèves par classe (total 269) 2025 – nombre d'élèves par classe (total 248)

CP	24	CP	22
CP	24	CP	22
CE1	22	CE1	24
CE1	22	CE1	24
CE2	28	CE2	22

CE2	29	CM1	24
CM1	27	CM1	24
CM1	28	CM1/CM2	22
CM2	21	(9CM1 + 13 CM2)	
CM2	22	CM2	22
CM2	22	CM2	21

L'éducation a été érigée en priorité gouvernementale et dans nos communes, elle est au cœur de la vie sociale et de la revitalisation de nos bourgs.

Les équipes municipales qui se succèdent la dressent toujours au premier rang de leurs priorités, d'autant plus que la présence des autres services publics y est en très net recul.

Notre école est vivante et accueillante ; le matin et le soir, elle accueille les élèves en activités périscolaires, et délivre petits déjeuners et goûters, elle accueille les élèves en étude surveillée, à la pause méridienne c'est une restauration de qualité qui est délivrée, (le conseil municipal ayant d'ailleurs décidé le repas à 1 euro pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 1 000 euros).

Notre école sait être attentive aux besoins des élèves et à leur suivi individualisé, cela grâce à l'équipe enseignante mais également grâce au personnel mis à disposition de l'école, c'est donc toute une communauté éducative soudée, motivée et impliquée qui vit.

Les élus municipaux veillent à la bonne marche de l'école, à la qualité du climat scolaire et au bien-être de chacun des membres de la communauté éducative. Ainsi la commune produit chaque année un effort budgétaire important et des investissements financiers toujours plus conséquents malgré les baisses des financeurs extérieurs et la perte de la maîtrise de ces recettes fiscales.

En exemple :

2 750 000 euros.....c'est le coût de la réhabilitation de l'école Jacques Prévert terminé en 2019...

123 558 euros de fonctionnement et 5 022 euros d'investissement en 2024

130 747 euros de fonctionnement et 10 970 euros d'investissement en 2023...

25 000 euros versés à l'OCCE pour les sorties pédagogiques en 2024

23 000 euros versés à l'OCCE pour les sorties pédagogiques en 2023...

Ce projet de suppression de poste est incompréhensible pour les élus locaux que nous sommes qui luttons quotidiennement pour préserver l'attractivité de notre commune. L'école est un service public vital pour le développement local et l'aménagement du territoire qui détermine le choix des familles pour s'établir dans une commune.

A ce titre, un programme immobilier portant sur une zone d'habitat de 2,8 hectares vient de se terminer, soit 36 logements individuels, soit 36 nouvelles familles dont des parents qui inscriront leurs enfants dans les écoles de Gondécourt, le nombre d'enfants nouvellement inscrits dans nos écoles ne sera connu qu'entre mars et août 2025, période habituellement consacrée à l'inscription des élèves provenant d'autres communes.

Aussi, nous élus du conseil municipal de Gondécourt, à l'unanimité déposons cette motion et nous opposons fermement à la fermeture de poste envisagée sur l'école Jacques Prévert.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits, pour extrait certifié conforme à l'original,

Fait à Gondécourt le 5 mars 2025

Le Maire de Gondécourt,

Régis BUE



La secrétaire de séance,

Sabine DUPONT

